

SAINT-LOUIS AGGLOMÉRATION

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 59
Membres absents : 19
Procurations : 13

Séance du 12 avril 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 12 du mois d'avril, à 18 h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

Date de convocation : 06/04/2023
Date de transmission : 14/04/2023
Date de mise en ligne : 19/04/2023

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BERNASCONE Gilbert, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. FERON Jules, Mme FERRANDEZ Françoise, Mme FIMBEL Katia, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, Mme GERTEIS Stéphanie, M. GINDER Philippe, Mme HELGEN Sandrine, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, M. PFENDLER Pierre, M. PILLERI Angelo, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, M. STRICH Vincent, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), M. BAUMLIN Christian, Mme CAILLEAUX Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à M. SCHICCA Daniel), M. GISSY Bertrand (pouvoir à M. PISARONI Gabriel), M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard, M. MILINTENDA Carmelo (pouvoir à M. KANNENGIESER Bernard), M. MULLER Hubert (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), Mme MUTH Sandra (procuration à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. OTMANE Rémy (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. RIBSTEIN André (pouvoir à M. ADRIAN Daniel), Mme ROSSE Christiane (pouvoir à M. SCHACHER Francis), M. SCHOTT Jean-Louis, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. UEBERSCHLAG André (pouvoir à M. ZELLER Thomas), M. WIEDERKEHR Denis,

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

3^{ème} QUESTION

Fiscalité Locale

(DÉLIBÉRATION n°2023-053)

3.1 Vote des taux d'imposition pour l'année 2023 et modification des durées des intégrations fiscales progressives

Pour rappel, la Communauté d'Agglomération vote annuellement un taux de fiscalité sur la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), et la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB). Elle fixait également librement jusqu'en 2019 un taux de Taxe d'Habitation (TH). Le taux de TH a été figé par la loi à son niveau de 2019 pour les années 2020 à 2022, et peut être à nouveau voté à compter de 2023. Les résidences principales n'y sont toutefois plus assujetties, cette taxe ne concernant désormais plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Elle est ainsi renommée « taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ».

Le budget 2023 s'inscrit dans un contexte économique très défavorable qui a nécessité des arbitrages conséquents à hauteur de 5,6 millions d'euros. Malgré ces économies, un besoin complémentaire de 3,2 millions d'euros a été estimé pour pouvoir équilibrer le budget 2023. Après avis favorable du Bureau et de la Conférence des Maires, il est dès lors proposé :

- o une augmentation de deux points des taux de TFPB et de THRS ;
- o la reconduction des taux de TFPNB et de CFE à l'identique ;
- o la mise en réserve de la fraction d'augmentation du taux CFE non utilisée, soit l'écart entre le taux maximum de droit commun (24,90 %) et le taux voté. Cette réserve sera utilisable en dérogation des règles de lien pendant les 3 prochaines années.

Par conséquent, il est proposé de voter les taux suivants pour 2023 :

- Taux TFPB : 5,60 %
- Taux TFPNB : 10,45 %
- Taux TH : 7,20 %
- Taux CFE : 24,85 %
- Fraction de taux CFE mise en réserve : 0,05 %

Il est également proposé au Conseil de Communauté, pour la TFPB et la TH dont les taux sont augmentés, de mettre fin dès cette année 2023 au dispositif d'intégration fiscale progressive (IFP), dont la durée avait été fixée en 2017 à 8 ans et devait se terminer en 2024. Pour ces deux taxes, la durée d'IFP sera réduite à 7 ans et les taux votés s'appliqueront sur toutes les communes de l'Agglomération dès 2023.

Le taux de TFPNB n'étant pas modifié, il n'est pas proposé de modifier la durée de l'IFP en TFPNB, qui s'achèvera en 2024.

Pour la CFE, la durée de l'unification progressive des taux (UPT) ne peut être modifiée, car il ne s'agit pas d'un taux additionnel. Elle s'achèvera en 2024.

Il est donc proposé de fixer les durées des IFP des taux additionnels comme suit :

- TFPB : 7 ans
- TFPNB : 8 ans (sans changement)
- TH : 7 ans

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve ces propositions à 71 voix pour et 1 abstention.

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 13 avril 2023

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

